

augmenté par suite de l'accumulation des augmentations du coût des vivres, de la main-d'œuvre et d'autres frais que des prix plus élevés s'imposent pour maintenir la qualité des repas.

Plusieurs rajustements des prix du bœuf sont nécessaires pour assurer un approvisionnement suffisant. Une pénurie aiguë de bœuf de qualités supérieures sur le marché commence à se faire sentir au début du printemps de 1946. Pour atténuer la situation en encourageant un envoi plus considérable de bêtes à cornes au marché, les prix maximums de gros des carcasses classées "rouges" ou "bleues" sont suspendus temporairement en fin de mai 1946. Ceci permet aux acheteurs de payer les bêtes à cornes plus cher, tout en laissant inchangé le prix maximum du bœuf au détail, et a pour effet d'améliorer les approvisionnements. Il n'est pas pratique, cependant, de maintenir indéfiniment des prix maximums de détail sans une certaine réglementation des prix de gros. Aussi des prix de gros maximums sont-ils réimposés en juillet 1946 et les prix maximums du bœuf de qualités supérieures sont haussés afin d'établir une relation de prix plus satisfaisante entre le bœuf de qualités supérieures et le bœuf de qualités inférieures et aussi d'améliorer la distribution. Au printemps de 1947, des rajustements du prix du bœuf de qualités supérieures s'imposent de nouveau pour assurer un approvisionnement suffisant les mois où les ventes sont habituellement peu abondantes.

En avril 1946, les prix maximums de gros des carcasses de porc sont haussés pour les mettre d'accord avec le prix plus élevé du contrat avec le Royaume-Uni et les prix maximums de tous les produits du porc sont rajustés. Au même temps, les morceaux de porc au détail sont standardisés et des prix maximums uniformes viennent remplacer les majorations prescrites antérieurement pour la carcasse entière. Les prix des produits du porc sont encore augmentés en janvier 1947 après une nouvelle augmentation du prix du contrat avec le Royaume-Uni relatif au bacon. Ces rajustements, pour la première fois, tiennent compte dans une certaine mesure des augmentations passées du coût de la main-d'œuvre et des matières premières dans l'industrie des salaisons.

Des prix maximums plus élevés sont autorisés pour le cuivre, le plomb et le zinc en janvier 1947, réduisant ainsi l'écart entre les prix domestiques et d'exportation. Comme le coût de la production de ces métaux a augmenté et que la demande domestique fort accrue a réduit la proportion des exportations, les producteurs ne peuvent profiter des prix plus élevés pratiqués sur les marchés extérieurs autant qu'ils l'auraient pu. Les augmentations autorisées à l'égard du cuivre, du plomb et du zinc se traduisent par des rajustements appropriés de prix pour les usagers de ces métaux.

Un certain nombre de rajustements de prix des produits du bois sont effectués à cause des frais de production plus élevés et de la production insuffisante de certains genres d'articles. En avril 1946, une augmentation de 8 p. 100 du prix de scierie et de gros du bois mou et du bois dur est autorisée. Les prix maximums de détail restent les mêmes et les détaillants se trouvent, en ce qui concerne leur marge de profit, dans la même situation qu'avant mai 1945 alors que la taxe de vente de 8 p. 100 est enlevée sur le bois d'œuvre et autres matériaux de construction. Les autres articles dont le prix est augmenté durant la guerre comprennent le bois dur à parquet, les bardeaux de cèdre rouge, les portes et les cadres de porte et châssis, et les boîtes et planchettes à boîtes.

En octobre 1946, des prix maximums plus élevés sont autorisés à l'égard du charbon produit dans l'Ouest canadien pour permettre aux exploitants de faire face aux augmentations de salaires dans les mines de l'Ouest.